MHR *Connexions*

Bulletin d'information de la Commission des droits de la personne du Manitoba

Volume 14 Numéro 11 Novembre 2014

Égalité des chances et absence de discrimination

THE MANITOBA HUMAN RIGHTS COMMISSION | LA COMMISSION DES DROITS DE LA PERSONNE DU MANITOBA

http://www.manitobahumanrights.ca/index.fr.html

Annonce des prix des droits de la personne de 2014

À mesure que la sensibilisation aux droits de la personne s'intègre à l'identité de notre province, les prix des droits de la personne donnent l'occasion de rendre hommage à ceux et celles qui continuent de lutter pour l'égalité.

L'Association manitobaine des droits et libertés, la Commission canadienne des droits de la personne et la Commission des droits de la personne du Manitoba sont fières d'annoncer les récipiendaires des prix des droits de la personne de 2014. Ces prix sont décernés chaque année pour célébrer la Journée internationale des droits de l'homme.

Le Prix manitobain du dévouement à la cause des droits de la personne rend chaque année hommage aux personnes qui font la promotion du respect des droits de la personne et des libertés fondamentales et qui contribuent à l'avancement des droits de la personne au Manitoba.

Les récipiendaires du Prix manitobain du dévouement à la cause des droits de la personne en 2014 sont :

PRIDE Winnipeg – Le 2 août 1987, environ 250 personnes ont défilé à l'occasion de la première Journée de la fierté à Winnipeg. C'était un acte courageux, traduisant la volonté de sortir du sombre placard dans lequel avait été enfermé trop longtemps l'esprit des membres de la communauté LGBTTQ* de Winnipeg. Cette année, quelque 35 000 personnes ont assisté au festival de la fierté de Winnipeg pour célébrer leurs nombreuses victoires et leur communauté diverse, et pour se rappeler les nombreuses raisons d'être fiers et reconnaissants. ***Winnipeg Pride célèbre la fierté dans les Prairies*** – et est une des plus grandes célébrations de la culture LGBTTQ* entre Toronto et Vancouver.

Rana Abdulla – Mère de famille et comptable agréée, Rana est une pionnière qui défend sans relâche les droits des immigrants et des réfugiés. Son militantisme en faveur des droits de la personne trouve ses racines dans son histoire – elle est fille de réfugiés palestiniens née au Koweït. Rana a un profond respect pour les droits de la personne et souhaite ardemment faire avancer cette cause et promouvoir la tolérance et la compréhension entre les cultures. Lorsqu'elle apprend que des gens (en particulier du monde arabe) qui fuient la violence, l'oppression et la dépossession ont besoin d'aide, Rana parvient toujours à atténuer leur détresse, à les soutenir et à les guider vers un avenir sûr où ils auront une chance de connaître la stabilité, la dignité et la capacité à se reconstruire.

Les droits en question
par Azim Jiwa – directeur général

Le 3 décembre est la Journée internationale des personnes handicapées, qui a pour objectif de promouvoir la compréhension à l'égard des personnes handicapées et d'encourager le soutien à leur dignité, leurs droits et leur bien-être.

Ces mots sont une orientation, mais doivent se traduire par des actes.

Chaque année, les Nations Unies choisissent des thèmes de sensibilisation pour cette journée. Cette année, un des thèmes était la « Création d'environnements favorables dans le monde du travail ». J'aimerais me pencher sur ce thème en me concentrant sur les débouchés professionnels et la valeur de l'adaptation aux besoins des employés handicapés.

Il est indéniable que l'emploi des personnes handicapées à des postes inclusifs et gratifiants demeure difficile. Une étude réalisée par BMO en 2012 conclut que la majorité des petites entreprises (69 p. 100) n'a jamais embauché de personne ayant un handicap visible ou invisible.

L'étude montre aussi que sur les quelque 16 p. 100 de Canadiens qui sont handicapés, 30 p. 100 peuvent et veulent travailler. Malgré cela, le taux de sansemploi dans ce groupe est près du double de celui des personnes n'ayant pas de handicap. Apparemment, des perceptions erronées et des mythes de longue date continueraient de faire obstacle. Deux des principaux mythes concernent l'adaptation et le rendement. Nombreux sont les responsables du recrutement qui surestiment le coût et qui supposent qu'un candidat handicapé ne serait pas capable d'accomplir le travail.

Dissiper des mythes bien établis est difficile, mais pas insurmontable. La même étude de BMO constate que l'adaptation à un handicap a un coût moyen de 500 $, une somme que la plupart des entreprises, petites et grandes, pourraient se permettre de dépenser. Toutefois, lorsque l'on a demandé aux répondants au sondage quel pourrait être le coût moyen de l'adaptation, la réponse moyenne avancée était 10 000 $, un chiffre fortement surestimé.

Selon le deuxième mythe, un candidat handicapé ne serait pas capable d'accomplir le travail. Cette stigmatisation est sans aucun doute erronée et ne repose sur aucun élément probant. Le sondage BMO de 2012 le confirme – les employeurs ayant recruté des travailleurs handicapés y indiquent que ces employés répondaient à leurs attentes (62 p. 100) ou les dépassaient (15 p. 100).

Notre thème de sensibilisation pour le 3 décembre 2014 est de dépasser les mythes pour voir les choses telles qu'elles sont et encourager des pratiques de recrutement englobant les personnes handicapées.

Althea Guiboche – Surnommée « Bannock Lady », Althea, mère seule de sept enfants, réside dans le quartier North End de Winnipeg. Ces dernières années, elle s'est attachée à mobiliser les énergies autour de son initiative visant à améliorer la situation des personnes les plus vulnérables de Winnipeg, en faisant du bannock et en le distribuant chaque semaine aux sans-abri. Elle est convaincue que « nous sommes un village planétaire – nous formons une seule race, la race humaine – et personne ne devrait être à la rue le ventre vide et sans abri. »

La Bourse Sybil Shack pour la promotion des droits de la personne est décernée chaque année pour saluer le travail d'une personne ou d'un groupe de personnes âgées d'au plus 25 ans qui a fait avancer les droits de la personne tels qu'ils sont garantis dans la Charte canadienne des droits et libertés et dans la législation manitobaine sur les droits de la personne.

La récipiendaire de la Bourse Sybil Shack pour la promotion des droits de la personne en 2014 est :

Alana Robert – Alana est une jeune et inlassable militante qui œuvre à promouvoir des changements constructifs, la justice et l'avancée des droits de la personne au Manitoba et ailleurs. Elle a beaucoup collaboré à des initiatives en matière de justice sociale depuis ses études secondaires et poursuit ses efforts d'éducation, de collecte de fonds et de militantisme. Voici quelques faits saillants sur le travail d'Alana dans le domaine des droits de la personne : retenue avec six autres étudiants de tout le pays comme ambassadrice des jeunes canadiens dans le cadre du programme de World Vision, présidente du groupe d'étudiants World Vision de l'Université du Manitoba, fondatrice et présidente du groupe d'étudiants « Justice For Women » de l'Université du Manitoba; étudiante métisse, Alana est très active auprès de la communauté autochtone.

Réception sur le thème des droits de la personne
en hommage aux récipiendaires des prix
Date et heure : le 9 décembre 2014, de 17 h 30 à 19 h 30
Lieu : Union Centre 275 Broadway, salle 206, Winnipeg
Accès : S'inscrire pour obtenir des places à
www.manitobahumanrights.ca
et cliquez sur « Prix des droits de la personne »
L'entrée est libre, et des rafraîchissements seront servis.
Vous devez vous inscrire pour obtenir une place.

Le point sur un litige:

Les 25 et 26 novembre, Isha Khan, conseillère juridique de la Commission, a soutenu au cours d'un arbitrage public le dossier d'une jeune femme qui avait été harcelée sexuellement par son ancien employeur.

La Commission attend désormais la décision de l'arbitre Peter Sim, qui sera publiée sur notre site Web une fois rendue. Le Conseil des commissaires de la Commission des droits de la personne du Manitoba a demandé l'intervention d'un arbitre en juillet 2014, et l'affaire a été présentée devant l'arbitre indépendant à Winkler et à Winnipeg

L'ancien président Ken Filkow ne nourrissait aucune illusion quant aux défis relatifs aux droits de la personne

« Je conserve un souvenir agréable de mon mandat à la présidence, et de l'exaltation des séances de remue-méninges sur les positions officielles. » Ken Filkow

En décembre 1988, Ken Filkow a pris les rênes de la Commission des droits de la personne du Manitoba en qualité de président du Conseil des commissaires. Le poste était taillé à sa mesure. Le nouveau *Code des droits de la personne* datait d'un an à peine, et beaucoup de travail restait à faire, notamment en matière de sensibilisation du public. M. Filkow a assumé cette présidence pendant 13 ans, une durée record.

Ken Filkow est décédé à la fin du mois dernier.

Sa dernière contribution à la Commission a été la rédaction pour le Rapport annuel 2000 d'un message où il revenait sur ses années à la Commission.

Il commençait son message en commentant les débuts de la législation relative aux droits de la personne et le rôle du nombre croissant de commissions dans ce domaine au Canada. « Ces organismes ont été des pionniers et, comme la majorité des pionniers, ont lutté pour obtenir une acceptation et une crédibilité et pour devenir efficaces. Avant leur création, une personne qui subissait un traitement différent reposant sur les motifs de race, de source de revenu, de sexe ou d'autres motifs n'avait aucun recours auprès d'organismes gouvernementaux ou du système judiciaire », écrivait-il.

Il expliquait également que la Commission du Manitoba était à l'avant-garde de la poursuite des plaintes concernant les droits de la personne jusqu'au plus haut tribunal. Il mentionnait précisément deux causes du Manitoba, l'une reposant sur la grossesse et l'autre sur le harcèlement sexuel, auprès de la Cour suprême du Canada. Dans la première cause, la Cour avait jugé que la grossesse était une question légitime de discrimination reposant sur le sexe et que le milieu de travail devait s'y adapter. Dans l'autre cause, la Cour suprême a déterminé que le harcèlement sexuel était inclus dans la discrimination reposant sur le sexe. « Ces deux décisions se sont avérées très significatives pour les commissions partout au pays et ont eu un effet positif sur l'attitude du public. La Commission est très fière de s'être engagée à persévérer jusqu'au bout. » Même en 2000, M. Filkow indiquait que, malgré les réalisations importantes, « on ne peut cacher le fait qu'il existe encore des attitudes déplaisantes et dérangeantes très répandues dans notre communauté. »

Ken Filkow a relevé le défi de la défense des droits de la personne, tout en sachant que ses successeurs continueraient d'être confrontés à des obstacles importants.

Le personnel et les commissaires actuels offrent leurs condoléances à sa famille et à ses amis.